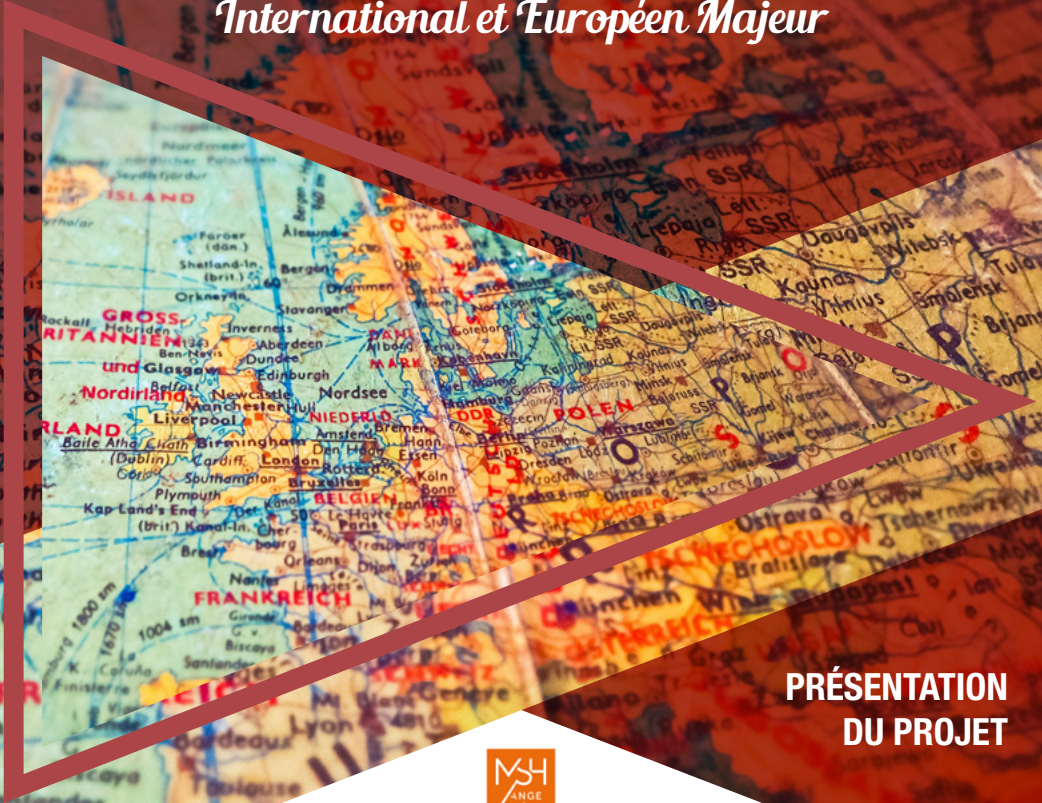


# CARPEDIEM

*Car Avoir des Relations avec ses Parents Est un Droit International et Européen Majeur*



## PRÉSENTATION DU PROJET



APP «Maturation»

## LE PROJET

La charte des droits fondamentaux de l'U.E. précise dans son titre III (Égalité), article 24, concernant les Droits de l'enfant que :

*« Tout enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents, sauf si cela est contraire à son intérêt »*

Comment les pays de l'UE mettent-ils en œuvre ce droit fondamental de l'enfant à entretenir des relations avec ses parents dans les situations conflictuelles de séparation ou de divorce des parents ?

Dans les situations de divorce et de séparation conflictuels, il arrive qu'un enfant n'ait plus de relations avec l'un de ses parents ou le rencontre dans le cadre d'un dispositif particulier, dans un lieu neutre ou/et dans des conditions spécifiques. En France, les Espaces de Rencontre existent depuis 35 ans et ont fait l'objet d'une loi (loi n° 2007-293 du 5 mars 2007) consacrant leur existence : L'espace de rencontre est un lieu permettant à un enfant de rencontrer l'un de ses parents ou un tiers, ou de faire l'objet d'une remise à un parent ou à un tiers. Il contribue au maintien des relations entre un enfant et ses parents ou un tiers, notamment en assurant la sécurité physique et morale et la qualité d'accueil des enfants, des parents et des tiers.



## LES ORIGINES DU PROJET

L'équipe de recherche en psychologie BePsyLab (Bien être & subjectivation) de l'université d'Angers, dont un des axes d'étude porte sur la filiation et le bien-être familial appuyée par le Programme de Recherche EnJeu(x) (<https://enfance-jeunesse.fr>) a initié avec la Fédération française des espaces de rencontre (FFER) une étude nationale inédite dans ce domaine auprès des services et professionnels concernés et surtout auprès des jeunes ayant bénéficié de ce dispositif. Aucune étude d'importance n'avait encore été jusqu'alors conduite sur cette problématique.

Le colloque international du 17-18 octobre 2019 à Bruxelles, organisé par des fédérations nationales (France, Espagne, Belgique) des espaces de rencontre, sur les droits de l'enfant a montré l'intérêt de conduire une étude à l'échelle européenne. Le Luxembourg, l'Allemagne, l'Italie, le Portugal étaient aussi représentés et ont témoigné d'autres dispositifs nationaux. Nous aimerions élargir la perspective comparatiste avec les pays situés à l'est de l'Europe (Roumanie, Bulgarie, Hongrie, Pologne, Grèce, Lituanie...) et au Nord (Suède, Danemark, Finlande...)

## LES OBJECTIFS DU PROJET POUR 2021

Le projet CARPEDIEM vise à identifier les partenaires européens potentiels qui seraient intéressés pour contribuer à l'étude. Il s'agit de pouvoir comparer les législations, les dispositifs et les pratiques en référence à ce droit. L'étude propose aussi de mesurer les effets, d'un point de vue psychologique et sociologique, de ces pratiques sur les familles et les enfants concernés.

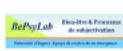
Le projet CARPEDIEM organisera un workshop à Angers le 16 juin 2021 qui permettra à un premier noyau de partenaires potentiels de se rencontrer et de poser les bases de cette action, notamment autour du sujet des droits de l'enfant face à la séparation conflictuelle des parents.

Une publication des communications sous forme d'article est prévue dans une revue française (25 000 signes environ).

Responsables du projet :

Emmanuel Gratton, Maître de conférences en psychologie à l'Université d'Angers

Partenaires



Avec la participation financière du CPER D12L2S

